



**SYNDICAT GÉNÉRAL CGT DES PERSONNELS DE LA
VILLE DE LYON ET ORGANISMES RATTACHÉS**

Bourse du Travail – salle 26 – Place Guichard –
69422 LYON cedex 03
Et 10 rue Joseph Serlin – 69001 LYON
Tél : 04-72-10-39-46

Ce que dit la loi...

La loi de la Transformation de la Fonction Publique de 2019 supprime tous les accords dérogatoires qui seraient les plus favorables à la durée de travail légal de 1607 heures annuelles. Ces accords ne sont pas du fait de l'employeur mais ils ont bel et bien été gagnés par les agents qui ont luttés pour améliorer leurs conditions de vie et de travail !

Il est donc bien question de Travailler plus, plus longtemps, avec une charge de travail plus importante pour un salaire qui n'évolue pas !

Nous nous permettons de rappeler que la loi de transformation de la Fonction Publique met les Maires face à leurs responsabilités en termes de choix politiques à faire en faveur ou pas des agents et des usagers.

Rappelons aussi que les agents de proximité ont montré leur rôle essentiel depuis bientôt deux ans, ils ont fait face à la crise sanitaire et sociale, assurant chaque jour la continuité des services publics.

Ils ont été en première ligne autant sur le plan sanitaire que social, et ont assuré accompagné les usagers et n'ont jamais baissé les bras !

Malgré cela, Le gouvernement n'a de cesse d'appliquer sa politique et ses contre-réformes.

Malheureusement nous voyons bien que nos élus sont bien loin de leurs promesses électorales. La réduction du temps de travail n'est plus dans leurs ambitions...

Notre maire nous a quand même dit que la réduction du temps travail doit être une bataille nationale, que la Ville de Lyon n'arrivera pas seule sur ce dossier.

Mais alors que devons-nous penser de votre bataille écologique ?

Pensez-vous que la ville de Lyon seule va réussir à résoudre les problèmes de réchauffement climatique ?

Pensez-vous que si tous les lyonnais roulent en vélo nous respirons mieux à Lyon ?

Outre la remise en cause du temps de travail là où les accords dérogatoires aux 1607 heures sont toujours en place, cette loi orchestre aussi la remise en cause du droit de grève, de la carrière, des instances paritaires avec moins de droits à la clé...

L'ensemble de la loi est un instrument qui vise à faciliter les suppressions de postes, les licenciements, à individualiser les carrières et les rémunérations, à réduire les garanties statutaires collectives.

Vous n'avez de cesse de dire que la ville de Lyon doit suivre la loi...

Au vue du climat ambiant qui règne en cette période pré-électorale dans notre pays, votre manque de résistance nous inquiète. Nous attendons un peu plus de courage politique de votre part...

Les agents de la ville de Lyon peuvent compter sur la CGT Ville de Lyon, nous ne lâcherons pas l'affaire et nous allons organiser une prochaine journée de mobilisation dès le mois de décembre.